

**BULLETIN BI-MENSUEL**

DE LA

**SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON**

FONDÉE EN 1822

ET DES

**SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON**

RÉUNIES

*Secrétaire gen.* : M. P. NICOD, 122, r. St-Georges ; *Trésorier* : M. F. RAVINET, 11, r. Franklin

Abonnement annuel	} France et Colonies fr <sup>es</sup>	10 fr.
		} Etranger . . . . .

<b>SIÈGE SOCIAL A LYON :</b> 33, Rue Bossuet (Immeuble Municipal)
--

3054 MEMBRES

MULTA PAUCIS

Chèques postaux  
c/c: Lyon, 101-98**PARTIE ADMINISTRATIVE****Admissions***Ont été admis à la séance du 8 avril :*

Zoological Society, Mc. Gill University, MM. Solland, Tissot-Dupont, Hill, Priolet, Laboratoire d'Entomologie de Mani Sana, M. Ferrier, M<sup>me</sup> Schurr, M. Garnier.

**SECTION MYCOLOGIQUE****ORDRE DU JOUR**

DE LA

**Séance du Lundi 28 Avril 1930, à 20 heures.**

- 1<sup>o</sup> M. R. KUHNER. — Un nouveau groupe d'Agarics leucosporés.
- 2<sup>o</sup> Présentation de champignons frais.
- 3<sup>o</sup> Questions diverses.

**SECTION BOTANIQUE****ORDRE DU JOUR**

DE LA

**Séance du Mardi 29 Avril, à 20 heures**

- 1<sup>o</sup> M. THIÉBAUT. — Présentation de plantes nouvelles pour la flore lyonnaise.
- 2<sup>o</sup> M. GUINOCHET. — Herborisation dans le Var et les Alpes-Maritimes.
- 3<sup>o</sup> Présentation de plantes fraîches.

## Les Sables de la place Rouville, à Lyon

Par M. J.-M. BÉROUD

Les travaux entrepris à Lyon, en amont de la place Rouville, pour la construction de l'école de tissage, ont mis au jour une formation d'un certain intérêt non seulement à cause de son importance, mais aussi en raison de sa nature et de la situation étrange qu'elle occupe. Ce sont des sables siliceux fort grossiers composés de menus débris ou fragments de roches cristallines aux arêtes non émoussées, à quartz hyalin ou laiteux, feldspates roses, paillettes de mica blanc assez rares, et absence totale d'éléments calcaires. Dans la partie exploitée, ces sables se présentent sur une hauteur d'environ 30 mètres et sur une longueur de près de 100 mètres ; ils ne constituent de haut en bas qu'une masse compacte, parfaitement homogène, sans apparence de stratification quelconque. On n'en connaît pas la largeur. Ils reposent immédiatement sur les gneiss dont les assises massives constituent le sous-bassement de la Croix-Rousse. Ils sont recouverts par la moraine ou boue glaciaire à laquelle ils passent insensiblement.

Ces sables n'ont absolument rien à voir avec ceux de la mollasse marine ou d'eau douce. On n'y a du reste rencontré aucun fossile pouvant nous renseigner sur leur âge. Il semble que ce ne soit là qu'une formation tout à fait locale puisqu'on ne l'a pas rencontrée lors des travaux nécessités par l'installation des deux funiculaires, et que, jusqu'ici, on n'a rien signalé d'analogue sur d'autres points du promontoire de la Croix-Rousse.

Reste à savoir comment on peut expliquer l'origine et la formation de ce curieux lambeau. D'abord, dès qu'il y a absence de stratification, ce qui est la règle pour toute formation fluviale, on ne saurait en attribuer le dépôt à un cours d'eau quelconque — Rhône ou Saône — dont les eaux, à une date inconnue auraient atteint ce niveau. Ce n'est donc pas le reliquat d'une terrasse quelconque. De plus, il est difficile d'y voir une sorte de « *gore* » ou d'arène provenant de la désagrégation sur place des gneiss sous-jacents, car d'ordinaire, le *gore* est plus grumelleux et les éléments n'y sont pas si régulièrement émiettés.

Les eaux courantes et la désagrégation sur place étant écartés, il est possible d'envisager l'action des glaciers. On sait, en effet, qu'au début des temps quaternaires, les glaciers ont pris un développement considérable et qu'ils se sont étendus à des distances colossales de leur point de départ. Non seulement les Alpes, mais le Massif Central ainsi que le Beaujolais et vraisemblablement aussi le Mont-d'Or lyonnais, ont été occupés par de vastes champs de névés et de glaces. Ces glaciers ont laissé leurs traces visibles sous forme d'amoncellements de cailloux, de roches, de blocs de toutes natures et de toutes grosseurs, emballés confusément au sein d'un limon dit boue glaciaire, qui recouvrent la surface de la Dombes ainsi que les pentes de la Croix-Rousse et de Fourvières. Si le glacier du Rhône a été à même de convoier et d'accumuler chez nous de pareilles masses de matériaux, pourquoi ne lui attribuerait-on pas aussi le transport des sables en question ?

Ces sables peuvent provenir de la désagrégation de roches granitoïdes, qui, plus ou moins attaquées par les agents atmosphériques sont tombées en avalanche sur le dos du glacier. Au cours du long trajet, ces roches incorporées dans la masse des glaces y ont subi une trituration telle qu'il en est résulté l'émiettement que nous constatons aujourd'hui. Ce qui confirme cette manière de voir, c'est que l'on rencontre parfois dans les moraines de la Dombes des blocs de granite, gros de plusieurs m

tardent pas à s'effriter. Il suffit du passage d'un tomberceau pour en émietter les morceaux et les rendre semblables aux éléments détritiques qui composent les sables de la place Rouville.

Pareils dépôt de sables, d'une puissance aussi considérable, se présente également dans certaines localités de la Dombes, notamment à La Chapelle-sur-Saint-Martin-du-Mont. Mais ici, les sables proviennent de la mollasse et, plus probablement, de la mollasse d'eau douce, associée parfois à quelques cailloux striés et à des ossements quaternaires.

### Notes orthoptérologiques (suite) <sup>1</sup>

Par M. Albert HUGUES

Dans ma région, la journée du 13 octobre 1929 fut splendide ; vers les 13 heures, je trouvai sur un grand talus herbeux, habitat bien peuplé d'orthoptères, à quelques centaines de mètres de ma demeure, à Saint-Geniès-de-Malgoirès (Gard), une mante femelle et, à 1 m. 50 de celle-ci, un mâle de même espèce.

Je tente de mettre en contact les deux insectes en rapprochant le mâle à 12 centimètres de la femelle, elle tourne la tête, observe son voisin pendant quatre-vingt-dix secondes, puis se précipite sur lui, l'agrippe de ses pattes ravisseuses et le jugule en lui broyant la nuque.

Le mâle n'a pas cherché à fuir, ni à parer l'attaque, il gigote, ses pattes, ses ailes, son abdomen sont agités d'un tremblement convulsif ; l'ogresse le dévore en passant de la nuque au corselet, puis à l'abdomen.

Mes recherches pour découvrir un autre mâle aux alentours restent infructueuses, je dois me contenter d'une femelle, amputée des cisailles de l'une de ses pattes ravisseuses.

Mise à peu de distance de l'ogresse, la nouvelle venue cherche à fuir, je dois la replacer plus près, sa voisine interrompt son repas et se dresse dans la pose de spectre, avec le petit bruit des ailes habituel, ce qui effraye notre capture.

Mises en contact et affrontées, l'amputée refuse la lutte. Je la décapite et la tend à la mante qui se met à la dévorer suivant le rite, cependant que les restes mi-rongés du corps du mâle s'agitent sous la mangeuse.

A chaque morceau de chair arraché, la mante relève la tête et mastique sa bouchée avec entrain.

Un acridien : *Pezottis pedestris* femelle, que j'ai amputé de ses deux grandes pattes, afin d'éviter un bond libérateur, est accepté par la mante, qui sans lâcher la proie précédente en partie dévorée, commence à se repaître du petit orthoptère.

Rien de curieux comme ce repas : un enfant mangeant une banane ne laisse pas mieux glisser le fruit dans sa menotte, que la mante l'acridien dans sa patte à cisailles aiguës.

Vingt minutes plus tard, il ne reste plus une parcelle du *Pezottis pedestris*, tout a été grugé : les petites pattes tremblottantes, triturées par les terribles mandibules, ont été agitées jusqu'à la dernière seconde.

Un nouveau mâle de mante est présenté, la femelle refuse d'engager la lutte, mais s'en saisit et commence à le dévorer, alors que je le lui offre décapité. Comme les ailes de sa nouvelle proie s'agitent, elle l'attaque au flanc s'y taille une brèche et découpe des tranches de venaison.

<sup>1</sup> Voir le numéro 8 du 20 avril 1928 du *Bulletin Bi-Mensuel de la Société Linnéenne de Lyon*.